



HAL
open science

La construction relationnelle de la protection : un espace-refuge des Syriens à Beyrouth

Leila Drif

► **To cite this version:**

Leila Drif. La construction relationnelle de la protection : un espace-refuge des Syriens à Beyrouth. Anthropologie sociale et ethnologie. EHESS (École des Hautes Études en Sciences Sociales), 2022. Français. NNT : 2022EHES0130 . tel-04775520

HAL Id: tel-04775520

<https://hal.science/tel-04775520v1>

Submitted on 10 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SONS MIGRATEURS

GHORBA (*exil*) : son grasseyé emphatisé, nostalgie d'une terre quittée, incertitude de l'attente et des doutes ; la place perdue sera-t-elle retrouvée, ailleurs, à l'entrelacement des routes ?

HIJRA (*immigration*) : son aspiré des rêves en fuite, d'un pays-carrefour qui coule à pic. Où aller autre part qu'ici ? Un abris coûte que coûte, abolir la distance du monde d'en face, l'habiter d'un nouveau face-à-face

AZMA (*crise*) : son zigzagant les *zawārib*¹ de la crise sinieuse et sournoise, au marché noir du plus offrant, de la livre dévaluée et de l'électricité coupée, tous pauvres dans tes filets sans nationalités, sans filet de protection sur les ruines du public privatisé.

LÀJI' (*réfugié*) : son des papiers expirés, du passeur ou du *kafīl*, du refuge en clandestinité, du code barre sur un dossier...parmi tant d'autres en exil de leur foyer. Droits en perdition, devoir d'intervention, délit de fuite...ou de solidarité..?

LUBNĀN (*Liban*) : son de Fayruz et du cèdre, du *zaatar* et du *zeit*², petit pays, de *sabr* et de *sumud*,³ résistant, accueillant malgré lui, résilient, jusqu'à quand ? Beyrouth, béquille des pas boiteux, des pas sœurs, des pas frères, frêle équilibre des lignes et des frontières,

SÛRIYA (*Syrie*) : son de Qabbani⁴ et du *kabseh*⁵, des *barazek*⁶ et du *qahwe*⁷, son du sel et du pain. Partager, survivre et se suffire, ensemble au quotidien, pour de nouveau, un jour, Alep, Damas, Manbij. La Syrie comme si demain, on y était.

ICI : son de plume, froissement de papier, bruit des idées. Perce-les comme si...c'est comme ça ... Chercheurs ! Assignés à résistance, rapprochez la distance, partagez le sens en commun du pluriel de tous leurs noms :

Nesrine,
Nana,
Khalil
Najwa,
Yasmine,
Yara,
'Umar,
Sahar,
Zuhur,
Zeina,
Hassan,
Haïdar,
Batoul
Bhiba,
Umm Nassim,

¹ Venelle

² Thym et huile

³ Patience et résilience

⁴ Nizar Kabbani (translitéré Qabbani) : poète syrien de l'amour et de la femme.

⁵ Recette de riz aux épices et à la viande. Plat traditionnel des bédouins en Syrie et en Jordanie et dans le Golfe Persique.

⁶ Biscuit sec damascène au sésame.

⁷ Café à l'oriental finement moulu et parfois parfumé à la cardamome.

Synopsis de la thèse : La construction relationnelle de la protection, un espace-refuge des
Syriens à Beyrouth | DRIF Leïla

Umm Wassim,
Hajj Mortada,
Hajje Sara

...

Des prénoms,
Leurs prénoms
Derrière le nom
De « réfugié »
Catégorique
De sang et de papier,
Sans papiers,
Accueillis là-bas,
Beyrouth, ville-toit,
Hayy-Gharbe, hospitalité,
Pour un refuge sans droit ni loi.

Cette thèse s'ouvre sur l'évocation des lieux, des temps, des personnes et de tous les sons migrants qui surgissent de leurs intrications : la Syrie, le Liban, les réfugiés syriens, leurs hôtes libanais, la crise et le refuge, et la commune absence de droits à jouir d'une protection légale, politique, sociale ou humanitaire. Le récit qui porte cette rencontre ethnographique puise dans cette poétique de la relation (Glissant, 1990) la matière sensible d'une Anthropoésie, la teneur de sa contribution théorique, ainsi que l'expérience singulière d'un terrain. Sur le plan méthodologique, l'Anthropoésie traduit le mouvement réflexif de transcription de l'écriture ethnographique et son « potentiel épistémique » (Baracchini, Guillaume-Pey, 2022) depuis la relation affectée de l'ethnographe à son terrain (Favret-Saada, 1990). La relation c'est aussi le point d'orgue du questionnement qui anime ces lignes ; l'espace depuis lequel se fabriquent et se négocient des formes de protection pour des réfugiés syriens accueillis sans droits au Liban. C'est enfin l'esthétique propre d'un espace social aux marges de Beyrouth, dans lequel les syriens déplacés par la guerre, ont trouvé refuge à partir de 2011, au milieu d'autres habitants sans droits ; d'anciens déplacés de la guerre civile libanaise originaires du Sud-Liban, des gitans apatrides (Doms), quelques familles palestiniennes, ainsi que des travailleuses bangladaises ayant perdu leur droit de résidence au pays du cèdre. Cet espace-refuge, à partir duquel s'ancre l'étude monographique présentée dans cette thèse, c'est le quartier de Hayy Gharbe.

Plusieurs entrées mènent à Hayy Gharbe, mais toutes sont marquées d'une frontière invisible : on ne pénètre pas à l'intérieur » (*juwwa*). Seul marquage territorial ; une banderole qui flotte au vent, aux couleurs des deux partis-milices en charge de la régulation de l'ordre sociopolitique du quartier ; le Hezbollah et Harakat Amal. Selon les limites qu'on lui assigne, le quartier compterait entre 7000 et 10 000 habitants répartis sur quelque 3 hectares. Si

géographiquement, les frontières de Hayy Gharbe sont sans cesse négociées et disputées, elles sont le fruit du système de relations qui organise la vie sociale de sa population composite, autour de l'expérience commune de la pauvreté, de la mobilité et de l'irrégularité. Dans ce contexte, comment les réfugiés syriens sans statut légaux, négocient-ils leur installation au milieu d'autres pauvres urbains qui ne peuvent pas non plus jouir de la totalité de leurs droits civiques, politiques et sociaux ? Quelles formes de protection émergent de ces relations d'accueil entre établis et réfugiés ?

Cette problématique croise deux échelles d'analyse : Au niveau national, elle pose le problème des réfugiés accueillis dans les pays de premier asile, non signataires de la Convention de Genève qui régit le régime de protection international des réfugiés. À ce titre, le cas du Liban est éloquent ; pays accueillant le plus de réfugiés au monde par habitant, il ne dispose pas de cadre national d'asile permettant de garantir une protection statutaire aux réfugiés syriens. C'est donc dans les interstices des villes que ces derniers prennent place. Ainsi, la ville irrégulière que typifie Hayy Gharbe, est le deuxième niveau d'analyse de l'expérience du refuge urbain tel que vécu par les Syriens sans statuts légaux de réfugiés, car refuge et protection ne vont plus de soi. Partant de ce hiatus entre la réalité sociale d'une hospitalité à l'égard des réfugiés, et les orientations politiques de non ratification des instruments juridiques de la protection des réfugiés, la thèse interroge : peut-on envisager de protection en dehors de tout cadre légal statutaire ? Et que signifie socialement cette protection, dans un contexte où sa mise en œuvre repose principalement sur la société civile, via le système légal de la *kafāla* (*sponsorship*)⁸ ? Ainsi tributaire de l'hospitalité de la société d'accueil, quelle expérience du refuge la mise en œuvre de la protection des réfugiés syriens, par les populations « hôtes », conditionne-t-elle ? Comment, de là, les personnes exilées naviguent-elles dans les marges d'une société, dont la protection sociale n'est elle-même pas du ressort de l'État ? C'est à ces questions que vise à répondre la thèse.

Deux hypothèses de recherche la sous-tendent. La première soutient que le régime de protection internationale des réfugiés syriens au Liban est défaillant tel qu'il est mis en œuvre au niveau institutionnel. Et ce, en raison de l'écart existant entre l'État libanais et le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'ONU (HCR). Le premier, appliquant la politique migratoire

⁸ Le régime de la *kafāla* conditionne les droits d'entrée et de séjour des migrants à leur parrainage par un citoyen libanais qui se porte garant juridiquement.

du parrainage (*kafāla*) pour régler l'entrée et de séjour des Syriens dans le pays, sur le modèle de la gestion des migrations de travail. Et les organisations onusiennes et ONG, en assurant les moyens de protection matérielle des réfugiés syriens dans le cadre du *Lebanon Crisis Response Plan* (LCRP). De cette politique à deux vitesses, il résulte un basculement des rapports de protection du HCR et des organisations humanitaires, vers les acteurs sociaux sur lesquels repose, *in fine*, la principale charge de l'accueil des réfugiés syriens. Et c'est là la seconde hypothèse de recherche que développe la thèse. Dans un mouvement dialectique, elle montre ainsi, comment les rapports sociaux noués dans le cadre d'un refuge essentiellement urbain, agissent comme autant de centres de production de droits de protection pour les Syriens réfugiés au Liban. À l'inverse, elle s'intéresse à l'impact que cela produit en matière de gouvernance du refuge pour les organisations humanitaires.

Plusieurs implications théoriques se dégagent de l'orientation de ce questionnement, quant à l'acception que je fais de la notion de protection. Envisagée dans une perspective multidimensionnelle, celle-ci désignera tout à la fois ; la couverture juridique garantie par les dispositions légales afférentes au statut de réfugié et à la *kafāla*, l'assistance matérielle fournie par le dispositif d'assistance humanitaire du Plan de Réponse à la Crise au Liban (LCRP), ainsi que les relations de patronage ou de solidarité qui soutiennent des pratiques de protection sociale. Dans un contexte de *warfare*, la protection recoupe ainsi l'ensemble des pratiques et des instruments visant à se soustraire à la violence, à la précarisation et à l'exploitation, et à pallier à des situations de vulnérabilité. Cet usage émique du terme de protection permet de penser le *continuum* d'action entre ces différents régimes et acteurs (étatiques, humanitaires, sociaux) dans la mise en œuvre de l'accueil et de l'assistance aux réfugiés syriens. La continuité postulée dans l'élaboration de régimes de protection revient à proposer une conception processuelle et relationnelle de celle-ci, et à en envisager les négociations quotidiennes à l'intersection de plusieurs espaces de régulation, de rapports sociaux d'obligation et de réciprocité (Cerutti, 1975). De la sorte, cette définition anthropologique de la notion de protection, permet de déconstruire tout présupposé théorique, et de porter sur la réalité qu'elle renferme une vision compréhensive, donnant la pleine mesure aux pratiques et aux perceptions des sujets sociaux qui concourent à la fabriquer ; à savoir, les réfugiés syriens, les populations hôtes, et les organisations humanitaires. J'avance ainsi que, dans le contexte libanais, la protection relève moins d'une norme fixée par le corpus juridique du droit international humanitaire, que d'une construction sociale forgée au cœur des relations entre les réfugiés

syriens et les populations avec qui ils cohabitent au sein d'espaces urbains partagés. Partant, il s'agit de questionner ce qui tient lieu d'autorité de régulation dans la construction sociale de cet ensemble de codes faits de normes morales d'hospitalité et d'obligation, de transactions de ressources symboliques et matérielles, ainsi que de procédures institutionnelles et sociales, qui organisent la protection des réfugiés syriens.

Pour ce faire, la thèse convoque un cadre théorique interdisciplinaire puisant à l'anthropologie du droit et des marges urbaines, la sociologie des migrations et de la pauvreté, et l'étude critique de l'aide internationale. Dans une approche maussienne, (Mauss, 2007/1950) elle développe le concept d'économie relationnelle de la protection pour caractériser le processus par lequel les relations d'obligation, caractéristiques des économies de la dette et du crédit, sont génératrices de droits de sujétion. En prenant appui sur la monographie de Hayy Gharbe, comme espace de la « ville sans droits » (Dahdah, 2015), la thèse offre une tribune d'observation pour questionner la ligne de partage entre des réfugiés auxquels est niée l'attribution de droits de protection, et des citoyens rejetés en marge de la citoyenneté urbaine (Agier, 2008 ; Anderson, Gibney, 2017 ; Doraï, Puig, 2012 ; Wacquant, 2007). C'est à partir de l'expérience transversale du refuge des habitants de Hayy Gharbe, qu'elle s'y emploie, en tant qu'urbanité caractéristique de la ville sans droits (Agier, 2003, 2008 ; Dahdah, 2015 ; Doraï, Puig, 2012), au-delà des qualifications statutaires et de la dichotomie entre réfugiés et populations hôtes (Pasquetti, 2015). Au rebours de l'aporie nominaliste consistant à lier la protection à l'attribution d'un statut de réfugié, je propose donc une alternative anthropologique à partir d'une « ethnographie de l'envers du droit » d'asile (Schijman, 2012). Une ethnographie attentive au processus social de fabrication de juridicités, dans laquelle ce qui tenait lieu de non-droit devient, par les manquements institutionnels et juridiques en matière de protection asilaire, le nouveau centre d'un droit forgé par les acteurs sociaux. Une position théorique qui recoupe une posture méthodologique sensible aux dynamiques de co-construction du savoir par et pour les réfugiés ; ces derniers s'en trouvant réhabilités comme sujets de protection, et non plus comme objets de celle-ci, par le simple fait de l'attribution institutionnelle d'un statut.

En cela, la position défendue dans cette thèse, suit le mouvement de mon cheminement ethnographique ; parti d'une enquête multi-située dans différentes unités du dispositif institutionnel d'assistance aux réfugiés syriens, pour finalement s'ancrer dans la monographie du quartier de Hayy Gharbe. C'est depuis la position intermédiaire que j'ai occupée comme

bénévole au sein d'une association locale que s'est ainsi faite la jonction de ces deux approches, car cette association était pleinement intégrée au plan d'aide international, tout en offrant des services sociaux aux habitants syriens et libanais de ce quartier. C'est donc par l'intermédiaire des enfants que j'aidais dans leurs devoirs, et de Nesrine, une Syrienne avec qui j'effectuais ce bénévolat, que, peu à peu, se découvrait à moi, Hayy Gharbe : l'intimité de ses espaces domestiques, de ses relations de voisinage et ses petits trafics, ses élans de solidarité et les relents de ses conflits saisis par la rumeur dévastatrice dont on cherche à se détourner, comme on détourne l'électricité ou l'aide humanitaire, pour subsister à l'insécurité quotidienne des lendemains incertains, au prix d'un endettement circulaire, et de l'exploitation des pourvoyeurs de moyens de protection subsidiaire ; *slumlords*, miliciens, trafiquants, tutelles tribales, parentales, conjugales ou simples voisins. On y suit l'immersion progressive dans cet espace social fait de relations en tension.

La thèse ouvre une fenêtre sur ces rencontres ethnographiques et sur le cheminement auquel elles ont donné lieu sur le terrain. L'itinéraire qu'il suit est à l'image du réseau de venelles (*zawārib*) de Hayy Gharbe, de ses frontières topographiques et mentales, de la mobilité migratoire, résidentielle, et sociale de ses habitants, de l'incertitude de leurs relations comme de leurs lendemains, de la volatilité des moyens de protection ; il est, en somme, structurant mais peu balisé, progressif mais non linéaire.

Deux grandes parties le composent. La première s'attache au rapport que les réfugiés syriens entretiennent à leur espace-refuge ; le Liban, en tant que pays de premier accueil, et Hayy Gharbe, en tant que quartier d'installation. La seconde partie opère un gros plan sur les relations sociales entre les accueillis syriens et les populations hôtes établies dans cette marge urbaine de Beyrouth, ainsi que les travailleurs humanitaires qui y interviennent. Elle y traite de la « construction relationnelle de la protection », à travers le prisme des attributions, négociations et revendications de droits qui sont conférés par les statuts sociaux que les gens occupent au sein de ces configurations relationnelles. Chaque chapitre s'ouvre sur une réflexion issue du terrain, qui sert tantôt de point de départ, tantôt de point d'appui ou de point d'accroche des analyses déployées ensuite. Des temps de respiration anthropoétique s'immiscent en pointillés, ici et là, sans ordre ni cadence autre que celle d'un jaillissement de voix mélangés, perçant le filtre de l'agencement analytique.

Le premier chapitre épouse le mouvement des trajectoires migratoires de refuge des Syriens, depuis la Syrie jusqu'au Liban. Il retrace le rapport des Syriens au Liban comme pays-refuge, dans ses dimensions historiques, politiques et institutionnelles, et à partir d'une réflexion transversale sur le statut de réfugié et les relations d'altérité à la société d'accueil. Dans ce cadre, il interroge la construction de la catégorie de réfugié au croisement de pratiques de contournement institutionnel et de perceptions sociales aiguës par l'actualité brûlante de la crise migratoire, et pétries par le temps long d'une histoire partagée entre « intimes étrangers » (Picard, 2016). Poursuivant ce mouvement dans le temps et l'espace syro-libanais, le deuxième chapitre pénètre un peu plus loin dans les interstices urbains de cet espace-refuge, en franchissant le seuil de la marge urbaine de Hayy Gharbe. On y entre de deux façons ; en endossant d'abord la casquette de l'humanitaire, pour observer l'organisation du dispositif d'aide qui s'y déploie, et les enjeux posés par l'accès aux populations ciblées par ces dispositifs. Puis en épousant les trajectoires d'installation des réfugiés syriens dans cet espace résidentiel. Trajectoires au travers desquelles se dévoile un certain partage de l'espace et de ses ressources, qui lui-même laisse apparaître une structuration micropolitique du pouvoir et des modes d'affiliation des nouveaux arrivants syriens. Le troisième chapitre s'immisce alors dans la voie ouverte par le précédent, en allant explorer les relations d'appartenance que recouvrent ces modes d'affiliation aux instances de pouvoir du quartier. Il examine la manière dont les différentes unités sociales d'appartenance configurent des positions sociales et des statuts en fonction desquels se négocient des droits aux ressources matérielles, symboliques et relationnels de la protection. Cette « approche en entonnoir » (Vidal, 1999) nous conduit, enfin, au quatrième et dernier chapitre consacré à l'économie morale des relations de voisinage et aux mécanismes d'activation des droits de protection qu'elle sous-tend.

Au final, deux résultats de recherche se dégagent de cette thèse. Le premier, concerne la critique anthropologique de la protection statutaire des réfugiés. La thèse conclut, en effet, que le fait de conditionner la protection à la reconnaissance légale d'un statut, participe du recul croissant du droit des réfugiés. Phénomène que j'attribue à la privatisation de la protection des réfugiés par des opérateurs privés, sociaux, associatifs et humanitaires ; là où le droit la conçoit comme une prérogative exclusive des Etats. Cela me conduit à jeter les bases d'une proposition théorique pour repenser ce droit du point de vue de l'hospitalité, dans une perspective anthropologique et décentrée. De ce point de vue, la thèse adresse la nécessité d'un double décentrement épistémique ; celui de saisir les pratiques dérogatoires de l'asile, depuis

l'expérience sociale des réfugiés, et sur le terrain des pays de premier accueil qui, à l'instar du Liban, ne se situe pas en marge des géographies légales de l'asile, mais bien au cœur de celles-ci. C'est à un renversement de paradigme que nous sommes invités, en provincialisant nos conceptions européennes du droit d'asile dans une perspective postcoloniale et transnationale. En effet, il ressort de ces analyses que la protection statutaire n'est qu'une forme minoritaire d'attribution de la protection des réfugiés, si l'on considère, à l'échelle globale, la proportion des réfugiés installés dans des pays ne disposant pas de cadres nationaux de l'asile. Au-delà de sa singularité, cette étude de cas sur la fabrique de la protection des réfugiés syriens au Liban, fournit des clefs pour cerner la réalité sociale d'une protection des réfugiés hors des cadres du droit conventionnel. Elle permet de questionner l'actualité d'un recul global du droit des réfugiés, ou à tout le moins, de sa refonte. Ce que j'identifie dans le hiatus croissant de son application entre principe d'accueil et norme de protection, et qui se traduit par l'érosion de la reconnaissance politique du statut de réfugié (Zetter, 2007). En même temps, l'analyse de l'intégration des réfugiés syriens au tissu social et urbain libanais, contribue à la réflexion actuelle sur les moyens sociopolitiques de l'inclusivité des réfugiés aux pays d'accueil, dans le sillage du Pacte Mondial sur les Réfugiés (PMR-2018). Et c'est là le deuxième chantier défriché par cette thèse, que j'attribue à l'échelle urbaine locale de l'accueil des réfugiés. Non seulement, l'urbanisation du refuge requalifie les droits socio-économiques des réfugiés, mais aussi, la gouvernance locale en matière d'assistance humanitaire et de provision de services publics. Les rapports sociaux locatifs constituent, à ce titre, la première interface de protection, pour des réfugiés en situation irrégulière, contraints à devoir se replier sur leur espace résidentiel. L'approche monographique de Hayy Gharbe donne ainsi à voir la fabrication de la protection dans sa dimension résidentielle. Et cette protection, construite par la négociation de rapports d'obligation, passe par une dépossession préalable d'un certain nombre de droits sociaux, qui n'est pas sans rappeler le mécanisme de dépossession des droits de travail et de mobilité que l'on peut observer dans l'attribution de la protection statutaire des réfugiés. Ce faisant, la dimension urbaine résidentielle de la protection, explorée dans la thèse, s'inscrit pleinement dans l'agenda de la recherche sur les villes-refuge et la gouvernance locale des migrations.

Le cas du traitement libanais des réfugiés syriens serait-il un cas d'école pour penser ces phénomènes de refonte du droit d'asile, que caractérisent la privatisation de la protection aux réfugiés, et sa décharge sur la société civile, au niveau urbain ? Il a le mérite, en tout cas, de nous adresser cette question que pose Michel Agier : « Faut-il enterrer ou modifier la convention

de Genève au motif que le droit d'asile et le statut de réfugié n'auraient presque plus d'effets pratiques ? » (Agier, 2011). Et ouvre des pistes fécondes pour repenser, comme le suggère ce dernier, « l'idée d'asile » comme « *"hospitalité"* sur le plan anthropologique, *"droit naturel"* sur le plan juridique, *"monde commun"* sur le plan philosophique... » (*ibid.*). Quelle serait alors la préfiguration possible d'une « approche plus humaine des politiques d'asile » ? Une approche dans laquelle l'accueil et l'intégration sociale des réfugiés primeraient sur la conditionnalité statutaire d'un droit rigide de la protection, fondé, lui, sur la mise à l'écart des requérants de l'asile, et la suspension de leurs droits (Chatty, 2013).

Et si, finalement, dans le droit de protection des réfugiés, c'était le principe de protection qui posait problème ? On observe, en effet, cette pensée de l'immunité dans sa mise en œuvre par des États qui se protègent plus des réfugiés qu'ils ne cherchent à les protéger (on parle bien, à cet égard, de « protectionnisme »). La protection est, dans ce cadre, le terreau de politiques de repli et de « confinement humanitaire » (Makaremi, 2009), mais aussi d'« ordres de la dépossession » (Perdigon, 2008), dans lesquels l'accès à ses prérogatives est conditionné à une restriction préalable des droits sociaux, politiques, naturels. Car la protection implique une mise sous tutelle, qui se traduit par le maintien dans une dépendance envers la personne (morale ou physique) qui protège, ainsi qu'un report des droits qui deviennent alors, au mieux, des « droits relationnels » (Joseph, 1994), au pire, des privilèges pouvant être, à tout moment, retirés. L'accueil, en revanche n'implique pas une telle suspension des droits. Si l'égalité entre accueillant et accueilli est rarement de mise dans une relation d'hospitalité, on remarque néanmoins qu'elle privilégie une « inclusion différentielle » (Mezzadra, Neilson, 2010) au cœur de l'espace social, plutôt qu'une mise à l'écart, que traduit, sur un mode paroxystique, l'« encampement » des indésirables (Agier, 2011) dans des camps, des *hotspots* ou des centres de rétention. Plus inclusif et plus libéral, ce dispositif social d'accueil pêche, toutefois, dans le cas libanais, par l'arbitraire de sa politique de « tolérance temporaire sans droits légaux » (Fawaz, Harb, al Hage, 2022). Il reste, en définitive, à penser la protection comme une qualité intrinsèque d'un accueil dans lequel les réfugiés seraient reconnus socialement et politiquement.

Dans cette perspective, deux apports émergent de cette thèse. Face à l'humanitarisation croissante du droit de protection aux réfugiés, revenant à en faire un privilège temporaire, la tendance à la judiciarisation de l'humanitaire, par ses usagers, pourrait être un garde-fou aux écueils d'un accueil sans droit (au sens d'une reconnaissance légale). En cela, la perception des

cadres moraux et des attentes normatives des réfugiés syriens permet de mieux saisir leur rapport aux institutions et les conceptions concurrentes de l'idée de droit de protection qui s'y jouent. De même, l'usage contentieux qu'ils font des droits humains, au service d'une plus juste redistribution des ressources, invite à en reconsidérer la charge politique (Gauchet, 2000), là où ils sont d'ordinaire ramenés à une question morale et humanitaire (Destremau, 2008 ; Penafiel, Tizzani, Destremau, 2009). Au terme de cette étude critique du dispositif politique et légale de protection des réfugiés, la thèse formule une proposition politique : reconsidérer les politiques du droit de protection aux réfugiés à l'aune du principe d'interdépendance. Opérer, en somme, un revirement radical des politiques de la protection, en gageant que celle-ci n'est pas marchandable contre une dépossession des droits, mais réside précisément dans la possibilité même d'exercice de ces droits ; qu'il s'agisse du droit d'être accueilli, ou de travailler. Un tel revirement implique de reconsidérer la relation d'aide à la base de la protection ; d'une relation asymétrique de dépendance institutionnalisée, à une relation de « solidarité organique dans l'interdépendance reconstructrice de relations » (Destremau, 2011).

Prôner l'interdépendance comme projet politique (Destremau, 2018), plutôt que la dépendance comme contrat social de la protection dans une perspective dépolitisante ? À ce titre, cette thèse peut se lire comme une modeste contribution anthropologique au projet du « nouvel humanisme juridique », appelé de ses vœux par Mireille Delmas-Marty, dans le sillage de sa Déclaration d'Interdépendance présentée à l'ONU en 2005 puis en 2018, comme l'instrument juridique d'un « droit commun » fondé sur une solidarité mondiale (Delmas-Marty, 2019). Ce plaidoyer pour l'interdépendance s'y observe, en effet, de multiples manières et à diverses échelles s'agissant du droit de protection des réfugiés : entre les États de premier accueil, et les États de réinstallation ; entre les réfugiés et la société d'accueil ; et enfin, entre les réfugiés et les organisations de l'aide humanitaire. Contrairement à la déclaration de dépendance dont parle James Ferguson (2013) à propos des pauvres envers les institutions d'aide sociale en Afrique du Sud, la revendication d'interdépendance que l'on peut lire dans les doléances des réfugiés syriens envers les organisations de l'aide, peut s'entendre comme un appel à remettre la relation au cœur des dispositifs de protection, de plus en plus déshumanisés par l'usage des TIC et les schémas d'efficacité et de technicité (Penafiel, Tizzani, Destremau, 2009). Reconnaître cette interdépendance, c'est reconnaître la valeur de l'Autre dans la relation, la valeur du réfugié. C'est refaire relation, et créer de la valeur à partir de cette relation. C'est entrer dans une « politique de la Relation », chère à Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau.